

# CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

## PROGRAMME DE TRAVAIL

Communauté de Communes Médoc Atlantique  
Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île  
Communauté de Communes Médoc Estuaire  
Communauté de Communes de la Médulienne  
Parc Naturel Régional du Médoc  
Bordeaux Métropole

# COOPERATION TERRITORIALE

## UN PROGRAMME DE TRAVAIL CO-CONSTRUIT POUR REpondre A UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE PARTAGEE

Organisée autour d'un programme de travail pluriannuel, une nouvelle page **des dynamiques des coopérations territoriales** s'ouvre pour la période 2023 / 2026, avec pour objectif de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années

Ce **programme de travail co-construit** avec les services des Communautés de Communes du Médoc, sous la coordination du Parc Naturel Régional du Médoc, et de Bordeaux Métropole reprend autour des nouvelles ambitions partagées,

l'ensemble des actions qu'elle engagera ou continuera pour l'année 2023 au service des territoires.

Il est décliné en fiche projet précisant le contexte et le contenu actant les engagements.

## LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU MEDOC, LE PNR Médoc ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET 15 ACTIONS STRUCTURANTES

1

### Mobilités et accessibilité des populations au service public

- Développer et interconnecter les réseaux de transport

Page 4

- Réaliser le schéma des mobilités du territoire médocain

Page 6

- Associer les Communautés de Communes du territoire et le PNR à la mise en place de la ZFE et à ses mesures d'accompagnement

Page 8

- Accompagner la lutte contre le moustique tigre

Page 10

- Accompagner le projet de piscine intercommunale entre Saint Aubin de Médoc et les CdC de la Médullienne et Médoc Atlantique

Page 11

2

### Développement économique et touristique durable et solidaire

- Attractivité économique et animation des écosystèmes d'entreprises

Page 12

- Aménagement économique durable et innovant

Page 14

- Structurer une approche concertée des politiques de l'emploi

Page 16

- Promouvoir la communauté des tiers lieux médocains et activer les ressources locales

Page 18

- Prévenir les risques liés à la fréquentation du littoral

Page 20

- Consolider les liens entre offices de tourisme

Page 22

3

## Transition écologique et énergétique

- Conforter le dialogue sur le projet de champ captant du Médoc en lien avec les partenaires concernés

Page 24

- Renforcer le dialogue et le partage d'initiatives autour du fleuve, trait d'union entre la Métropole et le Médoc

Page 26

- Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune " Stratégie Déchets 2027 ", en lien avec les partenaires concernés, avec l'objectif d'une plus grande équité dans la répartition des charges et une meilleure cohérence à l'échelle de la Gironde ;

Page 28

- Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Page 29

- Production agricole (foncier, installation-transmission, formation, diversification)

Page 31

- Structuration et valorisation des productions agricoles alimentaires médocaines sur le bassin de consommation de la métropole

Page 33

- Partage de connaissance sur les outils d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires et des actions sur la solidarité alimentaire

Page 35

### 1.1 / Développer et interconnecter les réseaux de transport

La question des mobilités entre les territoires de Bordeaux Métropole et du Médoc constitue un enjeu majeur pour les usagers. L'objectif de la coopération territoriale engagée est de faciliter le quotidien des navetteurs qui circulent entre les 2 territoires, mais aussi améliorer la qualité de l'air. Sur un territoire périurbain où « l'autosolisme » est important, cela passe par le développement des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, et particulièrement des solutions de transports en commun.



**Le projet de réseau express régional (RER) métropolitain**, déployé par la Métropole et la Région depuis 2018 en lien avec les partenaires (Etat, Région, Département, SNCF, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, territoires), vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun efficaces, à lutter contre la congestion routière et diminuer la pollution, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028.

Le volet ferroviaire du RER vise à développer la desserte TER : amélioration des fréquences sur l'ensemble des lignes dont celle du Médoc, diamétralisation des lignes Langon-Saint Mariens, et Arcachon-Libourne, et création de 2 nouvelles haltes (au Bouscat et à Talence, desservies par la ligne du Médoc).

Au total, ce sont 136 trains hebdomadaires qui ont déjà été ajoutés sur l'ensemble du réseau RER depuis 2020, pour un coût annuel global de 4,6M€, financé à 50/50 par la Métropole et la Région. La faisabilité de nouveaux renforts à partir de décembre 2023 est en cours d'étude, l'objectif étant de renforcer la desserte par étape chaque année.

Aux côtés des partenaires du RER, la Métropole copilote des études afin de pouvoir développer l'offre TER de la ligne du Médoc, pour permettre la mise en place à l'horizon 2030 de l'offre RER ambitionnée (fréquence aux 2h sur Le Verdon-Bordeaux, avec fréquence à l'heure possible en heure de pointe dans le sens de la pointe ; fréquence à l'heure sur Lesparre-Bordeaux et fréquence aux 30 minutes sur Macau-Bordeaux/Pessac). La Métropole copilote une étude d'exploitation ferroviaire et des investigations sont engagées à hauteur de 765k€, dont 1/3 financé par BM sur la partie Bordeaux-Macau. La Métropole prévoit de concentrer son action sur le RER au sud de Macau, aux côtés du Département, de la Région et de l'Etat ; le développement du RER au nord de Macau relevant du Département, de la Région et de l'Etat.

En outre, une expérimentation tarifaire est en cours depuis septembre 2020 sur la ligne du Médoc, afin de faciliter l'usage du TER et l'intermodalité TER-TBM. Il est ainsi possible d'accéder aux TER grâce à un abonnement TBM sur les sections Parempuyre-Pessac et Parempuyre-Bordeaux. La Métropole et la Région, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la SNCF, mènent actuellement une étude tarifaire pour faciliter l'usage coordonné du train et du réseau -TBM.

Concernant les gares du RER, une étude d'opportunité a été menée en 2021 par la SNCF, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec la Métropole, la Région et l'Etat, cofinanceurs. Elle a permis de dresser un diagnostic et des propositions pour l'aménagement des gares, sur les périmètres ferroviaire et abords (intermodalité). Les intercommunalités du Médoc ont été associées à cette étude, au titre notamment de leur rôle pour favoriser le rabattement vers les gares.

De plus, la Métropole vise à renforcer, dans le cadre de son nouveau réseau de transports TBM mis en place à partir de septembre 2023, la desserte des gares de son territoire, pour ainsi améliorer leur attractivité et celle du RER métropolitain.

Le **projet de RER métropolitain comporte aussi un volet routier** visant à déployer un réseau de cars express sur la Gironde. La première ligne Créon-Bordeaux est en service depuis 2019, et des études sont en cours sur d'autres lignes, dont la ligne Médoc-Bordeaux Métropole, sous maîtrise d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en lien avec les partenaires, dont les territoires du Médoc. Dans le même temps, le Médoc s'organise autour de pôles d'échanges multimodaux, plus particulièrement sur la commune de Lacanau. La connexion entre ces deux démarches est à établir.

Ainsi, **Bordeaux Métropole et le Médoc souhaitent s'engager dans un travail de collaboration pour le déploiement du RER métropolitain et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux facilitant l'usage du RER, ainsi que la création d'une ligne de car express.**

### **Engagements de Bordeaux Métropole**

- Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires, notamment pour une amélioration de la desserte ferroviaire du Médoc
- Partage d'expérience sur l'aménagement des gares en pôles d'échanges multimodaux (PEM), en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les partenaires, afin de renforcer l'attractivité des transports en commun et le report modal.
- Contribuer à la création et au financement d'une nouvelle ligne de car express Médoc-Bordeaux, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région et les territoires du Médoc

### **Engagements des Communautés de communes et du PNR**

- Contribuer à la création de nouvelles lignes éventuelles de car express entre le Médoc et la Bordeaux Métropole, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région
- Etudier la création de rabattements tous modes vers les gares et haltes du Médoc et les aménager en pôles d'échanges multimodaux, en lien avec les partenaires,
- Promouvoir le RER et le réseau TBM (ses P+R), ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) auprès des habitants et entreprises du Médoc.

### **Partenaires**

Etat  
Région  
Nouvelle Aquitaine Mobilités  
Département  
SNCF

### **Référents opérationnels**

Bordeaux Métropole : Direction générale des Mobilités  
Médoc

### **Prochaines échéances**

- Fin 2023 : rendu prévisionnel de l'étude de car express Médoc-Bordeaux Métropole

### 1.2 / Réaliser le schéma des mobilités du territoire Médocain

La question des mobilités entre les territoires de Bordeaux Métropole et du Médoc, ainsi que sur les territoires des communautés de communes concernées, constitue un enjeu majeur pour les usagers. L'objectif de la coopération territoriale engagée est de faciliter le quotidien des navetteurs qui circulent entre les 2 territoires, mais aussi améliorer la qualité de l'air par l'usage renforcé de transports en commun pertinents et efficaces.



En effet, les déplacements quotidiens pour se rendre sur son lieu de travail, pour les loisirs, la santé ou les études, le transport de marchandises...entraînent un important trafic routier avec son lot de congestion, d'émission de GES et une difficile accessibilité à la métropole.. De plus, l'augmentation du coût des carburants vient fragiliser de nombreux habitants de zones rurales, dépendants aujourd'hui de la voiture dans leurs déplacements du quotidien. D'autres publics n'ayant pas de moyens de transports individuels (jeunes, personnes sans permis, personnes sans véhicules...) se voient empêchés dans leurs parcours. La volonté politique est de repenser la manière de se déplacer sur le territoire médocain et vers les territoires voisins. Face à ces enjeux, les coopérations entre territoires apparaissent comme une solution pour élaborer une stratégie commune en créant un maillage efficace avec différents moyens de transport (multimodalité) et différents acteurs compétents (Bordeaux Métropole, Région, Nouvelle Aquitaine Mobilités, Département, Etat, SNCF, Autorités Organisatrices de Mobilité, etc.).

Pour ce faire, les quatre intercommunalités du Médoc envisagent l'élaboration d'un schéma des mobilités dont la réalisation pourrait être accompagnée par l'ingénierie du Parc naturel régional. La participation de Bordeaux Métropole à cette élaboration permettra de définir des solutions adaptées.

Le schéma des mobilités de Bordeaux Métropole a été présenté en 2021 et prévoit notamment la décongestion de l'agglomération et une meilleure articulation des différents modes de mobilité. Il intègre également une approche des déplacements à une échelle élargie au-delà de la métropole, afin d'améliorer les connexions entre territoires. Cette stratégie se déploie notamment dans le cadre du projet de RER métropolitain, dans ses volets ferroviaire et routier, qui dessert le Médoc via la ligne TER Bordeaux-Le Verdon, et prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité d'une ligne de car express Médoc-Bordeaux Métropole.

**Ainsi, Bordeaux Métropole, les Communautés de Communes, accompagnées par le Parc Naturel Régional du Médoc, souhaitent s'engager dans un travail collaboratif pour l'élaboration d'un schéma des mobilités à l'échelle du territoire médocain.**

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Participer au travail de réflexion en vue de la rédaction du schéma des mobilités par le territoire du Médoc, avec l'ensemble des partenaires concernés
- Partager les objectifs contenus dans le Schéma des Mobilités 2020-2030 de Bordeaux Métropole
- Partager des retours d'expérience de la Direction des Mobilités avec les partenaires

#### Engagements des Communautés de communes et du PNR

- Porter et contribuer au travail de réflexion et de rédaction du schéma des mobilités du Médoc, avec l'ensemble des partenaires concernés
- Contribuer à l'élaboration d'objectifs partagés pour faciliter les mobilités entre le Médoc et Bordeaux Métropole au sein du schéma des mobilités du Médoc
- Se projeter sur des expérimentations potentielles

## Rôle des villes portes du Parc

Parempuyre, Blanquefort, Eysines, le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc sont membres du Syndicat mixte du Parc naturel régional au sein du collège des villes portes. L'entrée de Saint-Médard-en-Jalles au sein de ce collège est à l'étude.

Les villes portes sont les premières communes de la métropole bordelaises jouxtant le Parc naturel régional Médoc. Ces dernières voient la stratégie Schéma des Mobilités de Bordeaux Métropole se concrétiser sur leur territoire avec des équipements et solutions de mobilités développées. De fait, elles incarnent un enjeu d'interconnexion Médoc-Métropole important.

Elles seront donc associées de manière étroite au travail de co-construction du schéma des mobilités Médoc et de son interconnexion à la Métropole.

### Partenaires

Etat, Région, Département, Nouvelle-Aquitaine  
Mobilités, SNCF, PNR Médoc, A'Urba

### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Direction générale des Mobilités  
Parc Naturel Régional -  
CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique –  
Villes-portes du Parc naturel régional Médoc

### Prochaines échéances

A déterminer

## Mobilités et accessibilité des populations au service public

### 1.3 / Associer les Communautés de Communes du Territoire et le Parc Naturel Régional du Médoc à la mise en place de la ZFE

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, rend obligatoire les ZFE-m pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants au plus tard le 31 décembre 2024. Elle prévoit également le transfert des compétences et prérogatives en matière de création des ZFE-m au profit du Président de l'EPCI, afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche à un échelon intercommunal.



Pour mettre en œuvre ce dispositif, Bordeaux Métropole a engagé des études préalables, qui permettront de :

- Préciser le périmètre géographique de mise en œuvre de la ZFE-m
- Définir les catégories de véhicules et les classes Crit'air ciblées par le dispositif
- Les effets attendus sur les mobilités, la qualité d'air, et les impacts socio-économiques
- Les modalités d'accompagnement des habitants et professionnels à mettre en œuvre

**L'ensemble de ce travail sera mené en concertation avec les territoires, qu'il s'agisse des communes de la Métropole ou bien des EPCI voisins avec lesquels d'importants flux domicile-travail sont constatés.**

Un dispositif de concertation des acteurs concernés par les enjeux de ZFE-m (acteurs de la mobilité, de la santé, de la logistique...) mais aussi du grand public sera construit. Il est à noter, qu'en parallèle et depuis 2021, l'Etat a engagé la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bordeaux afin de mobiliser tous les acteurs institutionnels et professionnels autour de l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le futur PPA portera sur un périmètre élargi et la prise en considération d'un nombre élargi de polluants.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Associer les Communautés de Communes du Médoc et le PNR dans le cadre de la concertation générale (institutionnelle, grand public, acteurs locaux...), en lien avec la démarche globale de coopération territoriale engagée par BM (copil, GT thématique) et en articulation avec les autres politiques sectorielles de la Métropole notamment le schéma des mobilités adopté en septembre 2021.
- Envisager des solutions permettant l'accès des médocains possédant des véhicules exclus du dispositif aux services métropolitains

#### Engagements des Communautés de communes et du PNR

- Travailler en collaboration avec Bordeaux Métropole, mutualiser les données et méthodes de travail
- Participer à la concertation organisée et faire remonter les enjeux du territoire médocain.
- Envisager des solutions permettant l'accès des médocains possédant des véhicules exclus du dispositif aux services métropolitains

#### Rôle des villes portes du Parc

Parempuyre, Blanquefort, Eysines, le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc sont membres du Syndicat mixte du Parc naturel régional au sein du collège des villes portes. L'entrée de Saint-Médard-en-Jalles au sein de ce collège est à l'étude.

Les villes portes sont les premières communes de la métropole bordelaises jouxtant le Parc naturel régional Médoc. Ces dernières sont associées aux travaux concernant l'élaboration des ZFE-M de Bordeaux métropole et accueilleront les projets en découlant. De fait, elles sont l'interface directe entre le Médoc et la Métropole sur ce sujet.

Elles seront donc associées de manière étroite aux réflexions sur le lien Médoc-Bordeaux métropole dans le cadre de l'établissement des ZFE-m..

<p><b>Partenaires</b>  ATMO Nouvelle-Aquitaine  DREAL</p>	<p><b>Référents opérationnels</b>  Bordeaux Métropole – Direction générale Transition énergétique et ressources environnementales  Parc Naturel Régional -  CdC Médulienne –  CdC Estuaire Médoc –  CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  CdC Médoc Atlantique –  Villes-portes du Parc naturel régional Médoc</p>
<p><b>Prochaines échéances</b>  Année 2022 et 2023 : études de faisabilité et concertation générale (avec les territoires, la population, les acteurs et partenaires locaux)  Calendrier de mise en œuvre opérationnelle de la ZFE-m à définir courant 2023.</p>	

## Mobilités et accessibilité des populations au service public

### 1.4 / Accompagner la lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre est un insecte invasif, issu des zones tropicales asiatiques et arrivé en Europe au début des années 2000. Son développement et sa résistance en font un insecte nuisible particulièrement présent sur l'agglomération bordelaise.



Pour prévenir et gérer les risques liés aux maladies vectorielles, Bordeaux Métropole a mis en place un centre démoustication dans le cadre du Service santé environnement, afin de développer des actions de surveillance et de lutte anti-vectorielle.

La surveillance dite « entomologique » permet de détecter l'arrivée du moustique tigre et de suivre son extension sur le territoire. Cette surveillance dite entomologique « active » est réalisée par les opérateurs en charge de la lutte anti-vectorielle.

Cette surveillance active est complétée par une surveillance entomologique « passive » qui permet à l'ensemble de la population de signaler la présence du moustique tigre. Lorsqu'un signalement provient d'une zone jusqu'alors non colonisée par le moustique, la validation du signalement peut conduire à compléter les observations du dispositif de surveillance entomologique active. Une campagne d'information et des actions de sensibilisation sont mises en place dans ce but. Ces actions sont mises en place en lien avec l'ANSES.

A l'issue de cette phase, la lutte anti-vectorielle (LAV) vise à réduire ou à interrompre la prolifération des moustiques vecteurs d'agents pathogènes en éliminant les lieux de pontes et les moustiques adultes afin de diminuer le risque de propagation de virus. La lutte anti-vectorielle est sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS).

Le Parc naturel régional Médoc est coordinateur, tout comme Bordeaux Métropole, d'un Contrat Local de Santé. Celui-ci met l'accent sur des préoccupations de santé-environnementale. Ambrosies et Moustiques Tigre font notamment partie des espèces ayant des conséquences sur la santé humaine.

Ainsi, il est proposé d'établir une collaboration active entre les équipes de Bordeaux Métropole et celles du Parc naturel régional afin de partager expertises, outils et expériences pour lutter contre la prolifération du moustique tigre. Certaines collectivités, comme la Communauté de Communes Médoc Atlantique possède une expérience en la matière et pourront contribuer largement à ces échanges.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Engager un partage d'informations, d'expertise et d'outils avec les CdC du Médoc et le PNR Médoc sur les moyens et actions de lutte contre le Moustique Tigre

#### Engagements du Parc naturel régional Médoc et de ses collectivités membres

- Engager un partage d'information, d'expertise et d'outils avec Bordeaux Métropole sur les moyens et actions de lutte contre le Moustique Tigre

#### Partenaires

ANSES  
ARS  
Département de la Gironde

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Service Santé & Environnement  
– Centre Démoustication  
Parc Naturel Régional -  
CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique –

#### Prochaines échéances

Mise en œuvre des premiers échanges dès le second semestre 2023

## 1.5 / Accompagner le projet de Piscine intercommunale entre Saint Aubin de Médoc et les CdC Médullienne et Médoc Atlantique

L'engagement des collectivités de la Gironde pour la pratique de la nage, dans un objectif tant pédagogique que sécuritaire, entraîne la création de piscine publique sur le département, où les espaces lacustres, le littoral et les cours d'eaux nombreux constituent des espaces de loisirs et de sports très fréquentés, mais aux dangers potentiels connus.



C'est en ce sens que Bordeaux Métropole a engagé un Règlement d'Intervention pour accompagner les villes de la Métropole dans la rénovation ou la construction de piscines intercommunales : Le « plan piscine » doit permettre de rendre l'apprentissage de la natation accessible à tous par la mise en œuvre de bassins d'apprentissage ou de créneaux horaires dédiés mais également de permettre à notre territoire de répondre aux enjeux majeurs des prochaines années.

Les Communautés de Communes de la Médullienne et de Médoc Atlantique et la commune de Saint Aubin de Médoc souhaitent étudier la faisabilité d'une piscine publique intercommunale sur le territoire de Sainte Hélène, dans l'optique de renforcer l'apprentissage de la nage aux usagers, notamment les plus jeunes, de leur territoire.

Le calendrier du projet prévoit la finalisation du projet avant 2026 pour une réalisation dans le mandat 2026-2032. Le terrain d'implantation, propriété de la Ville de Saint Hélène est déjà réservé.

### Engagements de Bordeaux Métropole

- Poursuivre le travail sur l'évolution de son Règlement d'Intervention Piscines de 2021, comme précisé dans le contrat CoDev 2021-2023 (fiche 25), dans le respect des règles juridiques pour étudier des modalités de soutien financier à la Ville de Saint Aubin de Médoc concernant ce projet intercommunal
- Accompagnement technique du projet en lien avec les équipes administratives de Saint Aubin de Médoc

### Engagements des CdC Médullienne et Médoc Atlantique

- Poursuivre l'étude du projet et son financement avant 2026
- Solliciter les partenaires financiers et institutionnels
- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet

### Partenaires

Etat  
Région  
Département de la Gironde

### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Direction Enseignement Supérieur & Rayonnement + Pôle Territorial Ouest  
CC Médullienne – DGS  
CC Médoc Atlantique – DGS

### Prochaines échéances

Révision du Règlement d'intervention piscine second semestre 2023 et Poursuite des échanges entre les EPCI concerné et les partenaires dès 2023

## 2.1/ ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET ANIMATION DES ECOSYSTEMES D'ENTREPRISES

Le Pnr Médoc rassemble 4 communautés de communes sur un grand territoire de 2 330 km<sup>2</sup> (près d'un quart de la Gironde) et de 108 000 habitants. Il s'agit d'un territoire plutôt rural, résidentiel, avec une armature urbaine historique multipolaire composée de villes et villages de taille moyenne. Son économie s'est développée autour de la viticulture, du tourisme et de la sylviculture, ainsi qu'à travers un faisceau de TPE et PMI positionnées sur des secteurs développant de nouveaux savoir-faire (informatique, mécanique de précision, matériaux composites).



Les vignes et les forêts dessinent les paysages autant que l'économie puisque le secteur de la **viticulture-agriculture-forêt** représente plus du quart des emplois de ce grand territoire avec pour ce qui concerne la viticulture la présence de grandes appellations viticoles internationalement connues.

Avec un chiffre d'affaires annuel tournant autour des 400 millions d'euros, le secteur du tourisme est également un secteur économique structurant pour le Médoc, notamment pour sa franche littorale mais aussi pour la viticulture qui y trouve des opportunités de diversification.

L'industrie est également présente en particulier dans le domaine des **matériaux composites** : Stelia Aerospace Composite située à Salaunes, Epsilon Composite basée à Gaillan-Médoc, Strato Compo installée à Grayan-et- l'hôpital et Lalou Multi au Verdon-sur-Mer (construction de bateaux de courses en résine recyclables) A côté de ces pépites, un tissu de petites entreprises développe des savoir-faire et un volant important d'activités dans la **sous-traitance de la viticulture** (machine-outil, tonnellerie, chaudronnerie, génie thermique...). Le secteur de l'**innovation informatique** est également présent (CGM installée à Soulac). Enfin, le Grand Port Maritime de Bordeaux et ses terminaux portuaires est un acteur économique important tant par ses activités que par ses infrastructures.

Le Médoc est donc un territoire d'opportunités économiques qui offre des conditions de vie incomparables avec la proximité à la fois du littoral, du fleuve et de ses infrastructures mais aussi de la Métropole, de son bassin d'emplois, de son offre de formation et de l'ensemble de ses locomotives économiques.

Afin de conforter son économie et ses entreprises tout en conservant ses atouts et son ADN de qualité de vie, de territoire en symbiose avec son environnement, le Médoc souhaite conforter son écosystème économique, susciter l'arrivée de nouvelles entreprises et travailler à conforter son offre qu'elle soit foncière ou immobilière.

Il est donc convenu dans le cadre du contrat de coopération avec Bordeaux Métropole :

- **d'accompagner les entreprises désireuses de s'installer en Médoc** en mobilisant les moyens d'ingénierie de Bordeaux Métropole et notamment l'agence Invest in Bordeaux. Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire métropolitain et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois, de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés.
- **d'analyser le parcours immobilier de l'entreprise en Médoc** et d'identifier les éventuels projets à développer répondant à la demande des entreprises, qu'elles soient petites ou plus importantes, artisanales ou industrielles. Des outils et compétences métropolitaines, telle que la Technopole Bordeaux Technowest, pourraient être mobilisés pour approfondir la réflexion et définir les contours d'un ou plusieurs sites d'incubation d'entreprises. La réflexion engagée par la Communauté de communes Médoc Atlantique sur le développement d'un pôle glisse est en ce sens une belle opportunité de coopération.

- de **renforcer les dynamiques de filières** et l'intégration des entreprises médocaines aux écosystèmes économiques de la Métropole tant les clusters et grappes d'entreprises que les salons et événements professionnels.

### Engagements de Bordeaux Métropole

- Conforter les missions d'Invest in Bordeaux au profit des 4 Communautés de communes du Médoc pour susciter l'implantation de nouvelles entreprises,
- Engager avec les 4 communautés de communes et le concours du Pnr, une réflexion sur le parcours immobilier de l'entreprise : cartographier et qualifier l'offre, identifier les projets à développer, formaliser des pré-projets. Bordeaux Métropole mobilisera son expertise et appuiera toute démarche des intercommunalités médocaines dans la constitution d'une nouvelle offre foncière et/ou immobilière dans une approche large (production d'immobilier d'entreprise, remobilisation de bâtis existants, requalification de zones)
- Associer les intercommunalités médocaines et à travers elles ses entreprises aux programmes des événements économiques organisés dans le cadre de la politique de filières que porte Bordeaux Métropole.

### Engagements des Communautés de communes

- Réaliser un état des lieux de l'offre foncière et immobilière commercialisable pour faciliter la promotion de la destination économique « Médoc » par Invest in Bordeaux,
- Structurer des dynamiques collectives d'entreprises en lien avec les initiatives/événements économiques portés ou soutenus par Bordeaux Métropole.

### Engagements du Parc naturel régional

- Apporter son expertise en urbanisme, paysage et patrimoine naturel dans le cadre des réflexions menées sur la base notamment du guide pratique produit par celui-ci intitulé « Valoriser et aménager les zones d'activités dans le Médoc »

#### Partenaires

Invest in Bordeaux  
Grand Port Maritime de Bordeaux  
Bordeaux Technowest  
Région Nouvelle-Aquitaine, pôle DATAR

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Cécile Couraudon Directrice du Développement Economique  
CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique  
PNR Médoc

### Prochaines échéances

## 2.2/ AMENAGEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET INNOVANT

A l'exception des infrastructures du Grand Port Maritime de Bordeaux au Verdon et à Pauillac, le Médoc n'a pas développé de grandes polarités industrielles et n'a pas aménagé de grands sites économiques ces dernières années. Le tissu économique assez diversifié se retrouve sur l'ensemble du territoire, dans l'urbain, dans des zones d'activités à dominante artisanale et commerciale (on en dénombre une petite vingtaine) et avec des pépites économiques qui sont implantées dans le diffus (Stratocompo, Epsilon Composite, Caisserie Adam, Lalou Multi...).



Pour autant, plusieurs initiatives sont en cours dans les quatre intercommunalités du Médoc dessinant une armature économique en devenir :

- une réflexion a été lancée en 2014 pour aménager dans le secteur de Lesparre-Médoc une zone d'équilibre économique d'une vingtaine d'hectares autour notamment de l'entreprise Epsilon Composite. Il s'agissait de créer autour d'Epsilon Composite un ensemble industriel associant co-traitants et sous-traitants de cette entreprise phare,
- la Communauté de communes Médoc Atlantique a lancé un travail de réflexion pour la création d'un **parc d'activités écoresponsable dédié aux sports de glisse et à la nature** en lien avec le cluster Eurosima, Une autre réflexion porte sur un projet en lien avec Technowest et CESA Drônes
- une étude préalable à la création d'une ZAC a été menée par la Communauté de communes Médullienne pour aménager un parc d'activités à Avensan,
- un projet d'extension de la zone d'activités de Bellocq à Lesparre-Médoc est à l'étude
- une réflexion est menée sur la zone d'activité de Chagneau à Arsac par la Communauté de communes Médoc Estuaire.

Ces initiatives s'inscrivent dans le contexte de la loi Climat et Résilience avec le principe de zéro artificialisation qui va trouver sa traduction concrète dans les années qui viennent dans les documents d'urbanisme. Le contexte global invite donc à trouver un chemin équilibré entre préservation de l'environnement et des ressources et développement.

Il est donc convenu dans le cadre des coopérations avec Bordeaux Métropole :

- de **partager et coordonner une vision commune en matière d'aménagement économique** à la fois du Médoc mais aussi de Bordeaux Métropole, notamment dans sa partie ouest. Il s'agit ici de poser une vision de long terme sur la manière de produire une offre foncière et immobilière et les conditions de l'accueil d'entreprises,
- d'organiser un **temps de réflexion sur l'aménagement dde parcs d'activités écoresponsables** en s'appuyant sur les expériences de l'ensemble des partenaires (retours d'expériences de l'OIM Bordeaux Aéroparc, de l'Ecoparc voire de la SEM Route des Lasers),

d'organiser un **partage d'expérience sur la reconquête de friches économiques** : analyse des montages, des bilans d'aménagements, des modalités de portage y compris sous des formes innovantes (bail à construction...)

### Engagements de Bordeaux Métropole

- Organiser une rencontre entre l'équipe de l'OIM Bordeaux Aéroparc et les intercommunalités du Médoc pour partager sur les objectifs du projet, partager les expériences en matière d'aménagement économique durable, structuration de l'écosystème aéronautique, spatial et défense,
- Organiser une démarche similaire avec les acteurs de l'Ecoparc de Blanquefort,

- Partager son expérience de reconquêtes de friches économiques et d'approches d'optimisation de fonciers et d'immobilier dans le contexte de la loi Climat et Résilience.

### Engagements des Communautés de communes

- Structurer une cartographie des sites économiques actuels et en projet sur l'ensemble du Médoc,
- Identifier et qualifier des friches qui pourraient faire l'objet d'une approche commune en vue de leur réhabilitation au profit de projets économiques.

### Engagements du Parc naturel régional

- Apporter son expertise en urbanisme, paysage et patrimoine naturel dans le cadre des réflexions menées sur la base notamment du guide pratique produit par celui-ci intitulé « Valoriser et aménager les zones d'activités dans le Médoc »

#### Partenaires

Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, pôle DATAR

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Cécile Couraudon Directrice du Développement Economique  
CdC Méduilienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique  
PNR Médoc

#### Prochaines échéances

## 2.3/ STRUCTURER UNE APPROCHE CONCERTÉE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

La question de l'emploi est au cœur des préoccupations des entreprises et des territoires. Des entreprises tout d'abord parce que la disponibilité de la main d'œuvre, de la compétence et de l'expertise-métier est une condition essentielle de la vie et du développement de l'entreprise. L'emploi est donc un facteur de maintien des entreprises sur les territoires mais aussi un de ses facteurs de localisation.



L'emploi est aussi au cœur des préoccupations des territoires avec des politiques qui s'organisent autour de l'Etat, s'agissant de l'accès à l'emploi et autour de la Région s'agissant de la formation. Les collectivités territoriales s'organisent aussi sur ce sujet en développant nombre d'initiatives s'appuyant notamment sur un réseau d'acteurs larges allant de Pôle Emploi, en passant par les PLIE et les missions locales.

S'agissant du Médoc, le tourisme, la viticulture et l'action sociale constituent les moteurs du développement économique avec un effet de saisonnalité important lié aux caractéristiques des emplois dans ces secteurs d'activités. Dans le contexte post-covid, les tensions sont fortes sur ces métiers. Les récentes enquêtes sur les besoins de main d'œuvre menées par Pôle emploi sur la zone d'emploi démontrent que **plus de 40 % des entreprises envisageaient de recruter mais qu'elles étaient près de 58 % à anticiper des difficultés à pourvoir ces emplois. 70 % des projets de recrutements portaient sur de l'emploi saisonnier.** Il y a donc une vraie nécessité à structurer une réponse territoriale qui au-delà des centres de formations passe aussi par la question du logement et de la mobilité.

Avec une offre de formation très majoritairement présente sur la Métropole (les formations post-bac les plus proches étant à Blanquefort avec le CFA et le lycée des Métiers ainsi que le lycée hôtelier Saint-Michel), à l'exception d'une classe de BTS au lycée de Pauillac, le Médoc est dépendant de l'offre de formation de la Métropole mettant en exergue la nécessité d'une coordination entre l'ensemble des acteurs. Outre les services de Pôle Emploi (Lesparre-Médoc), la Mission locale Avenir Jeunes en Médoc est par exemple mobilisée sur 48 communes du Médoc et accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans l'accès et l'adaptation à l'emploi.

Bordeaux Métropole a de son côté posé les bases de sa stratégie emploi dans son schéma de développement économique métropolitain adopté en novembre 2021. Elle a ainsi défini ses priorités qui portent sur la mise en cohérence la politique de l'ensemble des acteurs de l'emploi ; la mise en place d'outils pour mieux anticiper les besoins des entreprises et enfin l'emploi des jeunes avec notamment des actions sur l'apprentissage. Une feuille de route détaillée sur l'emploi est en cours d'élaboration.

Le cadre de travail des coopérations est l'occasion de mettre en lumière la problématique de l'emploi en Médoc et de **faire converger les actions menées par les deux partenaires.** Il est donc convenu de mieux valoriser les filières employeuses en Médoc dans les actions menées ou soutenues par la Métropole ; de soutenir toute initiative menée par le PNR et les intercommunalités du Médoc pour faciliter les recrutements voire accompagner la structuration d'une offre de formation locale en cohérence avec les besoins de recrutement ; de promouvoir le Médoc auprès des étudiants en santé afin de susciter une installation future et lutter contre les déserts médicaux ; de partager et d'échanger sur la problématique du logement notamment des saisonniers pour identifier quels projets pourraient être développés pour apporter une réponse à cette problématique récurrente en Médoc.

### Engagements de Bordeaux Métropole

- Organiser un temps d'échange entre l'équipe Emploi de la Métropole et les intercommunalités du Médoc pour partager sur la feuille de route emploi de la Métropole mais aussi sur les initiatives des acteurs médocains de l'emploi,

- Appuyer autant que possible et au regard des besoins les initiatives développées par les acteurs socio-économiques locaux et les collectivités du Médoc (évènementiels emploi, conception de projets de formation localisés, logement des saisonniers ...).

### Engagements des Communautés de communes et du PNR

- Favoriser le rapprochement entre les besoins de formation dans les filières traditionnelles et les dispositifs de formation mobilisables localement afin d'appuyer leur montée en compétence et de promouvoir ces métiers auprès des jeunes générations (savoir-faire spécifique des artisans locaux dans la réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel, rénovation écologique...),
- Coordonner une approche spécifique sur l'emploi saisonnier dans les domaines de la viticulture, du tourisme, de l'agriculture et de l'animation.

#### Partenaires

Région Nouvelle Aquitaine  
Pôle Emploi  
Mission Locale  
ANEFA  
UMIH  
Syndicat de l'Hôtellerie de Plein air  
UNAT...

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Emmanuel Cunchinabe, responsable du centre Emploi, direction du développement économique  
CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique  
PNR Médoc

#### Prochaines échéances

### 2.4/ PROMOUVOIR LA COMMUNAUTE DES TIERS-LIEUX MEDOCAINS ET ACTIVER LES RESSOURCES LOCALES

Le Médoc se caractérise par une vraie dynamique autour des tiers-lieux et lieux hybrides qui se sont développés ces dernières années sur l'ensemble de son territoire avec une grande diversité d'offre : espaces de travail partagés - coworking - tiers-lieux culturels - café librairie - tiers lieux de parentalité - tiers lieux artisanaux et artistiques... pour les indépendants, micro-entrepreneurs, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprise, retraités. Ce sont au total douze tiers-lieux qui maillent le Médoc avec quelques autres en projets.



Ils forment des lieux hybrides et ouverts où l'on peut échanger grâce aux animations et événements qui y sont proposés ; où les utilisateurs de différents univers sociaux et culturels se croisent ; où on peut s'arrêter travailler quelques jours ou quelques mois ; où on peut contribuer collectivement à des territoires de projets démocratiques et citoyens autant qu'à la mutation du travail.

Cette dynamique est animée par l'association **Médoc Tiers-lieux** qui assure la mise en réseau, la mise en visibilité de l'offre et accompagne la création et la pérennisation de tiers-lieux. Sa gouvernance associe la représentation des Tiers lieux du Médoc, leurs usagers, le Parc et la coopérative des Tiers-lieux. Le Médoc démontre une vraie expertise en la matière sur laquelle il est intéressant de s'appuyer. Ces lieux sont par ailleurs autant d'opportunités pour les travailleurs nomades ou télétravailleurs qui redessinent la géographie du travail et à travers elle une vision de l'aménagement du territoire. C'est une opportunité pour le Médoc tout autant économique que d'innovation sociale à travers les valeurs de solidarité et d'entraide qui sont bien souvent portées par ces démarches.

D'autre part, le réseau Médoc Tiers-lieux porte un projet d'incubateur en expérimentation depuis 2019. Il accompagne les porteurs de projets, individuels ou collectifs et favorise leur émergence. Il a pour objectif de :

- répondre à un manque, dans un territoire où il n'existe pas d'incubateur ou de pépinière dédiée à l'économie sociale et solidaire ;
- apporter une réponse différente aux porteurs de projets, dans la logique de "créer autrement" ;
- en prenant appui sur le réseau, en mode pair à pair, au plus proche des besoins des porteurs de projet et de la réalité du territoire ;
- en prenant en charge les projets quelle que soit la phase : idée, conception, développement, redéploiement...
- en proposant un accompagnement sur mesure allant de l'idée du projet jusqu'à la résidence physique du projet

La Métropole bordelaise regorge également de ces initiatives sous des formats très divers. L'écosystème Darwin en est l'illustration la plus visible mais nombre d'initiatives dans le digital, dans le réemploi et l'économie circulaire, dans les arts culinaires irriguent l'ensemble de la Métropole et revisitent également la spatialisation de l'emploi et les nouveaux rapports au travail au sein même de la Métropole.

Bordeaux Métropole et le PNR Médoc conviennent donc d'organiser une rencontre entre le réseau Médoc Tiers-lieux et la Direction du développement économique de la Métropole pour identifier les sujets de collaboration, identifier les opportunités de mise en visibilité de la dynamique Tiers-Lieux du Médoc, de partager sur les innovations et projets menés par les acteurs métropolitains et Médocains.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Coorganiser avec le PNR Médoc et les communautés de communes du Médoc un temps de partage et d'échange entre le réseau Médoc Tiers-lieux, Bordeaux Métropole et tout acteur utile à la promotion de la dynamique des tiers-lieux en Médoc.
- Tisser des ponts entre les tiers-lieux médocains et les acteurs économiques métropolitains potentiellement intéressés par l'usage de ces lieux
- Partager expériences, expertises et outils sur les incubateurs ESS.

## Engagements du PNR Médoc et des Communautés de communes

- Coorganiser avec Bordeaux Métropole un temps de partage et d'échange entre le réseau Médoc Tiers-lieux, le PNR Médoc et tout acteur utile à la promotion de la dynamique des tiers-lieux en Médoc.
- Tisser des ponts entre les tiers-lieux médocains et les acteurs économiques métropolitains potentiellement intéressés par l'usage de ces lieux
- Partager expériences, expertises et outils sur les incubateurs ESS.

### Partenaires

#### Médoc Tiers-Lieux

Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine

### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Bordeaux Métropole – Fabienne Oré-Courregelongue, Directrice-adjointe du développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi

PNR Médoc : Aurélie Hocheux, Directrice  
Communautés de communes Médoc Estuaire  
Communauté de communes Médullienne  
Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île  
Communauté de commune Médoc Atlantique

### Prochaines échéances

## Développement économique et touristique durable et solidaire

### 2.5 / Prévenir les risques liés à la fréquentation du littoral

Destination touristique très prisée grâce à ses atouts multiples (littoral, vignoble, estuaire, massif forestier...), le Médoc attire un public métropolitain nombreux, notamment en saison estivale sur ces plages facilement accessibles.

Cette fréquentation importante qui pose des difficultés de gestion n'est pas sans impacts, d'une part, sur les milieux naturels fragiles que constituent les espaces littoraux et, d'autre part, sur la sécurité des personnes (risques liés à la baignade, risque incendie...). L'objectif est donc d'accompagner les communes littorales pour anticiper la fréquentation et les usages de ces espaces littoraux afin de sensibiliser les usagers et ainsi prévenir les multiples risques auxquels ils sont confrontés.

Pour cela, le GIP Littoral travaille en lien avec les communes littorales, la Région, le Département, le Parc naturel régional et Bordeaux Métropole. Il a notamment lancé un travail de coordination à travers l'élaboration d'une « stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la Métropole ».

L'étude ayant conclu que la hausse de fréquentation ne devrait pas se ralentir dans les prochaines années du fait des projections démographiques sur la métropole et les territoires littoraux, un plan d'actions a été construit afin d'anticiper, de gérer et de proposer des alternatives à cette hausse de fréquentation subie. 4 axes de travail prioritaires ont été défini :

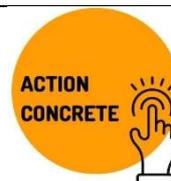
- Se doter d'une capacité de mesure de flux pour informer et piloter
- Répondre aux pressions et accompagner les évolutions par la construction partenariale des alternatives en matière d'offre
- Planifier les nouvelles offres de mobilités pour faciliter et fluidifier l'accès et préserver l'environnement
- Anticiper les besoins en matière de nouvelle offre de plage en portant et en incarnant une image nouvelle des plages

Ainsi l'objet de la coopération active entre le Médoc et la Métropole portera sur la mise en œuvre de ce plan d'actions, mais aussi, sur :

- La mutualisation des charges de surveillance de la baignade, notamment sur les ailes de saisons afin d'assurer aux baigneurs (majoritairement métropolitains à cette saison) des conditions de sécurité.
- La participation à la mise en œuvre des plan plages
- La sensibilisation sur les risques (baignade, incendie...) à diffuser dans les Bus plages, sur les panneaux lumineux de la métropole, sur les divers outils de communication des OT...
- Un travail commun permettant la mise en œuvre de dispositifs permettant de remonter l'information en temps réel et en prédictif sur le remplissage des parkings, l'organisation de l'information auprès des publics, la promotion d'offres alternatives et l'organisation de solutions de report modal

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Renforcer l'information des usagers métropolitains sur la surfréquentation des espaces côtiers par l'exploitation de données en temps réels
- Promouvoir les initiatives touristiques du territoire médocain au travers de l'Office de Tourisme Métropolitain, au profit des touristes de passage comme des usagers métropolitains
- Participer activement à la « stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la Métropole »
- 



### **Engagements des Communes, Communautés de communes et du PNR**

- Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions découlant de la « stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la Métropole »
- Faciliter la coordination des offices de tourisme médocains avec l'OT métropolitain
- Produire le guide de bonnes pratiques de l'usage des espaces naturels, agricoles et sylvicoles en Médoc (réalisé par le Parc naturel régional Médoc) qui servira de base à la construction des messages à destination du grand public
- Mettre à disposition de l'information en temps réel, des messages de prévention et de sensibilisation, et des outils (application Mon Médoc)

### **Partenaires**

CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique –  
COBAN  
Communes littorales

### **Référents opérationnels**

Bordeaux Métropole – Service Coopérations Territoriales et Direction de la Communication  
GIP Littoral-  
PNR –  
OT Médoc Plein Sud  
OT Médoc Vignoble  
OT Médoc estuaire  
OT Médoc Atlantique

### **Prochaines échéances**

T3 2023 : Lancement d'une première phase de communication

### 2.6 / Consolider les liens entre Offices de tourisme métropolitain et médocains

Bordeaux, capitale mondiale du vin, ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et riche d'un passé millénaire, fait partie des marques emblématiques qui composent la Destination France. Mais Bordeaux, c'est beaucoup plus que cela. En effet, de Saint-Emilion au littoral Atlantique, du vignoble Bordelais au Phare de Cordouan, la métropole bordelaise entraîne avec elle des noms et des sites prestigieux : l'estuaire de la Gironde, plus vaste estuaire sauvage d'Europe, la presqu'île du Médoc, le Bassin d'Arcachon, la dune du Pilat, la citadelle de Blaye et le Verrou Vauban et bien sûr et les mille et un châteaux, terroirs et appellations qui composent le plus célèbre vignoble de la planète. Outre ses plages et ses vignobles renommés, ainsi qu'une nature préservée, le Médoc est lui-même riche de patrimoines exceptionnels dont certains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (Basilique Notre Dame de la Fin des Terres, Fort-Médoc (faisant partie du verrou Vauban de l'Estuaire),



Le Médoc, désormais labellisé Parc naturel régional, affiche sa forte ambition d'un développement touristique basé sur une offre diversifiée, cohérente et tournée vers le développement durable. Fort de la mosaïque de paysages que le Médoc recèle (littoral, forêt, agriculture, viticulture et estuaire) et de ses activités emblématiques (surf, golf, voile, oenotourisme...), le Médoc fait le choix de conjuguer ses potentiels et de tisser un trait d'union entre ses différents visages.

Cette stratégie a bien évidemment vocation à s'articuler avec la stratégie de développement touristique de Bordeaux qui attire notamment une clientèle européenne et internationale nombreuse et doit pouvoir s'appuyer sur la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales des territoires voisins pour diversifier son offre.

Une première coopération intéressante entre Bordeaux Métropole et son Office de Tourisme, le Pnr Médoc et les Offices de Tourisme du Médoc a été menée au travers du Contrat de Destination Bordeaux dont le Pays Médoc, structure préfiguratrice du Pnr Médoc, a été partenaire dès sa signature en 2015.

La coopération active entre le Médoc et la Métropole devra permettre de prolonger et accentuer cette synergie, notamment sur les aspects suivants :

- Promotion de la destination éco-touristique
- Valorisation des patrimoines naturels, architectural et historique
- Développement de l'itinérance pédestres, cyclables et fluviale
- Sensibilisation sur les risques naturels
- Sensibilisation sur la réglementation liée à l'usage sportif, touristique et récréatif des espaces naturels

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Associer le Pnr Médoc et ses Offices de Tourisme au nouveau Contrat de Destination
- Valoriser l'offre médocaine dans les supports de promotion et outils (City Pass...) de l'OT métropolitain
- Co-construire des itinéraires pédestres, cyclables et fluviaux
- Coopérer sur les projets touristiques structurants du Médoc
- Renforcer l'information des usagers métropolitains sur les risques naturels et la réglementation liée à l'usage sportif, touristique et récréatif des espaces naturels

#### Engagements des Communautés de communes et du PNR

- Faciliter la coordination des Offices de Tourisme médocains avec l'OT métropolitain

- Produire le guide de bonnes pratiques de l'usage des espaces naturels, agricoles et sylvicoles en Médoc (réalisé par le Parc naturel régional Médoc) qui servira de base à la construction des messages à destination du grand public
- Mettre à disposition de l'information en temps réel, des messages de prévention et de sensibilisation, et des outils (application Mon Médoc)
- Co-construire des itinéraires pédestres, cyclables et fluviaux

#### **Partenaires**

CdC Médulienne –  
 CdC Estuaire Médoc –  
 CdC Médoc Coeur de  
 Presqu'île –  
 CdC Médoc Atlantique –

#### **Référents opérationnels**

Bordeaux Métropole – Service Coopérations Territoriales et  
 Direction de la Communication  
 OT Médoc Plein Sud  
 OT Médoc Vignoble  
 OT Médoc estuaire  
 OT Médoc Atlantique  
 Parc naturel régional Médoc

#### **Prochaines échéances**

### 3.1/ Conforter le dialogue sur le projet de champ captant du Médoc en lien avec les partenaires concernés

Depuis près de 20 ans, le SMEGREG a engagé la recherche d'une ressource de substitution et l'étude de différentes alternatives pour trouver une solution à la raréfaction et la surexploitation de la ressource en eau pour les populations de l'agglomération bordelaise et des territoires voisins. Chaque année, ce sont 48 millions de m<sup>3</sup> qui sont prélevés dans la nappe de l'Eocène afin d'alimenter 2 Girondins sur 3, soit 10 millions par rapport à sa capacité de renouvellement, avec un risque de dégrader sa qualité et sa disponibilité.



L'étude a permis de déterminer le périmètre d'un site dans lequel plusieurs forages pourraient être effectués dans la nappe Oligocène : ce champ captant situé sur les communes de Saumos et du Temple, a été choisi dès 2013, et la maîtrise d'ouvrage en a été confiée à Bordeaux Métropole. Cette exploitation serait complémentaire du déploiement d'indispensables efforts en économie d'eau.

Le projet comprend : 1 station de pompage et de traitement de l'eau, 14 puits de forages répartis sur le secteur concerné, la création de canalisations enterrées pour l'acheminement de l'eau vers Bordeaux Métropole et les territoires voisins, pour atteindre un volume de 10 millions de m<sup>3</sup> permettant de limiter le recours aux forages existants dans l'éocène.

Dans le cadre de ce projet, Bordeaux Métropole a engagé une première concertation du 26 octobre au 8 décembre 2021, dans le cadre de la commission nationale du débat public, qui a conclu à la continuité du projet. La volonté du maître d'ouvrage est de poursuivre l'instruction réglementaire tout en menant auprès des acteurs et populations concernées une large concertation pédagogique, en lien avec les institutions locales.

Ce projet suscite légitimement des interrogations et craintes sur les communes qui devraient l'accueillir ainsi que parmi les responsables et les socio-professionnels du bassin-versant dans lequel se situe le projet. La qualité du dialogue et la transparence des informations est donc fondamentale avec les parties prenantes concernées. Le cadre de la concertation est posé depuis le 13 juillet 2022 à travers la mise en place d'un comité de suivi, organisé par Bordeaux Métropole et associant largement les acteurs concernés.

Depuis le 1er janvier 2023, à l'occasion de sa création, Bordeaux Métropole a confié la maîtrise d'ouvrage du projet à la Régie de L'Eau, avec laquelle elle poursuit la bonne réalisation du projet et des engagements pris.

En Médoc, des acteurs locaux comme le SIABVELG travaillent depuis de nombreuses années sur l'évolution du territoire forestier des Landes Médocaines et portent des projets visant à le préparer aux évolutions futures, en particulier dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la gestion de l'eau. Le Parc naturel régional Médoc travaille en proximité avec le SIABVELG et les autres syndicats de bassin versants du Médoc sur des sujets liés aux zones humides et l'eau, sur la biodiversité de ses milieux et sur l'évolution du territoire face aux enjeux à venir. Aussi, Le Parc naturel régional Médoc et le SIABVELG co-pilotent une démarche d'observation du territoire des Landes médocaines pour connaître l'état initial et anticiper les changements à venir. Dans ce cadre, le projet de champs captant Médoc porté par la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole et l'anticipation de ces impacts potentiels est un sujet de travail de l'Observatoire des Landes médocaines.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Organisation régulière des réunions du Comité de suivi sur le territoire médocain

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faciliter la mise en place d'un Observatoire du champ captant des landes médocaines afin de garantir la transparence des informations</li> <li>○ Transmettre les études et les données liées au projet à l'Observatoire du champ captant des landes médocaines</li> <li>○ Mettre en place de l'enquête publique en lien avec les acteurs locaux</li> </ul>	
<p><b>Engagements du Parc naturel régional et du SIABVELG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer la Co-Présidence de cet Observatoire</li> <li>○ Poser les bases de la mise en place opérationnelle de l'Observatoire des Landes du Médocaine et intégrer le projet de champs captant du médoc comme objet d'étude</li> <li>○</li> </ul>	
<p><b>Partenaires</b></p> <p>CdC Médulienne –  CdC Estuaire Médoc –  CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  CdC Médoc Atlantique –  Communes de Saumos et du Temple</p>	<p><b>Référents opérationnels</b></p> <p>Régie Eau Bordeaux Métropole –  Julie Samblat  Pnr : Aurélie Hocheux  Siabvelg : Franck Quenault</p>
<p><b>Prochaines échéances</b></p> <p>Dernier trimestre 2023 : Lancement par la Régie de l'eau démarche des études réglementaires avec le démarrage des études environnementales.  Dernier trimestre 2023 : lancement des études et de la préfiguration et animation de l'observatoire</p>	

### 3.2 / Renforcer le dialogue et le partage d'initiatives autour du fleuve, trait d'union entre la Métropole et le Médoc

Le fleuve rassemble des lieux de mémoire, d'histoire et d'identité, mais il est également au cœur des questions de mobilité, vecteur de développement économique et touristique, lien physique entre les collectivités. Il reste également un espace sauvage et naturel, abritant une biodiversité remarquable, ayant une fonction essentielle pour l'écosystème marin et participant pleinement à la qualité de vie mais également porteur de risques contre lesquels il faut se prémunir en anticipant notamment l'impact des changements climatiques en cours.



Bordeaux Métropole a pris par anticipation la compétence GEMAPI le 1er janvier 2016, nécessitant une cohérence d'intervention à l'échelle des bassins versants et des systèmes d'endiguement : c'est à ce titre qu'une convention a d'ores et déjà été conclue avec la Communauté de communes de la Médulienne pour la gestion du bassin versant de la Maquelinne.

L'accélération des conditions de dégradations climatiques et l'accroissement des risques d'inondations induits a engagé Bordeaux Métropole à élaborer une Stratégie GEMAPI en 2022. Cette stratégie intègre une coopération renforcée avec les territoires concernés par les fleuves et cours d'eau qui traversent le territoire métropolitain et un échange bisannuel permettant un partage d'information sur les données et les investissements engagés par Bordeaux Métropole et les EPCI médocains concernés. Ces échanges associeront le SMIDDEST, premier partenaire du présent contrat pour les questions d'inondations, afin d'assurer un réel partage de l'information et une coordination des actions.

Complémentairement, au travers des travaux portés par la Mission Fleuve créée en 2021, pourront être abordées les questions liées au transport de marchandise comme de voyageur, la valorisation de fleuve comme trait d'union entre les territoires médocains et métropolitains.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Maintien des conventions d'entretien avec la CdC concernée pour la Jalle de Castelnaud
- Etablir des liens entre Bordeaux métropole, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, le Smiddest et les Communautés de Communes du Médoc pour rechercher des solutions face aux inondations
- Partage d'informations sur les outils et méthodes de travail ainsi que les projets d'investissements
- Participation aux groupes de travail organisés sur les dossiers partagés
- Association du SMIDDEST dans les échanges entre EPCI

#### Engagements des Communautés de communes et du PNR-

Participation active aux groupes de travail organisés sur les dossiers partagés

##### Partenaires

CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique –  
SMIDDEST

##### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole –  
PNR -  
Communautés de communes Médoc Estuaire  
Communauté de communes Médullienne  
Communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île  
Communauté de commune Médoc Atlantique

### **Prochaines échéances**

A compter de la signature de ce contrat : planification de rencontres autour des thématiques précitées

PROJET

### 3.3 / Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune "Stratégie Déchets 2027"

L'enjeu de réduction de la production des déchets est un enjeu partagé au niveau national et, dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec les territoires voisins de la Métropole, la prévention et la gestion des déchets ménagers est donc un des axes de travail commun.



Conformément aux orientations retenues collectivement lors de la réunion du 26 mars 2021 et rappelées dans le courrier du 30 mars 2021 adressé par le Président de Bordeaux Métropole à 12 collectivités : « **concernant les actions de prévention et de réduction des déchets, il est proposé que les territoires s'associent et coopèrent pour mener des actions conjointes**, avec le soutien souhaité de la Région. ».

Par ailleurs la question des choix et des équipements de traitement des déchets se pose à l'horizon 2028. Des études sont identifiées, dans une **volonté commune de s'associer pour réfléchir à un schéma à long terme sur le traitement des déchets**.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Contribution financière à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin ; coordonnée par le SMICVAL. Elle intègre parmi les scénarii étudiés le maintien ou la fermeture de l'UVE de Cenon, dont les conditions feront l'objet d'une étude approfondie par la Métropole au 2ème semestre 2022 ;
- Contribution financière et aide à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde ;
- Garantir un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires ;
- Mettre en œuvre une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département.

#### Engagements des Communautés de Communes du Médoc et du PNR

- Participer au groupe de travail et aux études mis en place entre les EPCI de gestion de déchets et Bx métropole

#### Partenaires

Bordeaux Métropole  
Parc Naturel Régional -  
CdC Médulienne –  
CdC Estuaire Médoc –  
CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  
CdC Médoc Atlantique –  
Conseil régional Nouvelle Aquitaine

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Hélène CURE  
SMICVAL  
SMICOTOM  
Autres EPCI de gestion des déchets et collectivités du territoire du Médoc

#### Prochaines échéances

- Fin 2023 : création de l'outil de gouvernance partagée (SPL, ....)
- 2024 / 2025 : validation du mode de traitement à l'échelle départementale et les coûts associés
- Fin de la DSP : outil commun, prix unique et gouvernance partagée

### 3.4 / Objectif neutralité carbone 2050

Bordeaux Métropole et le PNR Médoc s'engagent pour renforcer et accélérer la transition écologique et énergétique.



La charte du Parc naturel régional Médoc porte une forte ambition de réduction des consommations d'énergie. Cette ambition constitue le fil rouge de la stratégie du Pnr Médoc pour amorcer la transition énergétique. Il s'agit désormais de perfectionner et de développer des outils pour engager une politique de réduction des consommations d'énergie dans tous les secteurs (habitat, collectivités, entreprises, etc.).

Le territoire du Médoc cherche à se doter d'outils complémentaires aux dispositifs existants (Plateforme de rénovation énergétique, OPAH, etc.) pour accompagner la réduction des consommations d'énergie.

Parallèlement, les dispositions de la charte du Parc naturel régional Médoc posent les conditions du développement des énergies renouvelables. Ce développement devra se faire en accord avec la préservation de l'environnement et des paysages médocains, tout en valorisant les ressources locales.

Enfin, les différents territoires de Plan Climat Air Energie Territorial vont entrer dans la phase de définition de leur stratégie des PCAET. Les échanges et retours d'expériences permettront de préciser ces stratégies et de leur trouver des débouchés opérationnels.

Bordeaux Métropole porte un projet très volontariste pour atteindre la neutralité carbone à échéance 2050. Cette ambition se décline en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, séquestration carbone. Ceci passera par des **orientations et actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables**, actions pour concilier aménagement et préservation de la nature et renforcer ainsi notre capacité de séquestration et de compensation carbone tout en luttant contre le changement climatique.

Simultanément, pour atteindre cet objectif, **une dynamique territoriale et interterritoriale va être engagée auprès des différents acteurs et territoires girondins** (communes, acteurs publics et privés, associations, citoyens, milieu académique...).

#### Engagements communs

Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique :

- Partage d'outils et de compétences sur le sujet de la réduction des consommations énergétiques des particuliers, des collectivités et des entreprises
- Mobilisation des entreprises et formation des artisans sur l'utilisation de matériaux bio-sourcés et/ou locaux
- Echange autour des stratégies PCAET

<p><b>Partenaires</b></p> <p>Bordeaux Métropole –  Sysdau  SMERSCOT  CdC Médulienne –  CdC Estuaire Médoc –  CdC Médoc Coeur de Presqu'île –  CdC Médoc Atlantique –</p>	<p><b>Référents opérationnels</b></p> <p>Bordeaux Métropole –  PNR</p>
<p><b>Prochaines échéances</b></p> <p>Dès l'automne 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Echanges techniques et rencontres politiques</li> </ul>	

PROJET

#### Description de l'action : Contexte et objectifs

Bordeaux Métropole a voté sa politique agricole et alimentaire le 24 novembre 2022. Parmi les nombreux axes de travail, un axe entier est consacré au développement de la production agricole sur la métropole.

Un ensemble d'actions de ce programme d'actions sera réfléchi en cohérence et en coopération avec les territoires voisins, et ont été défini comme des axes de travaux entre le territoire du PNR Médoc et la métropole de Bordeaux :

- Mettre en œuvre une politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive
- Accompagner la mise en place d'une école maraichère de référence avec le lycée agricole, valoriser et orienter les formations agricoles du territoire à l'échelle de la Gironde
- Appuyer les organisations qui accompagnent les cédants pour faciliter la transmission de leurs exploitations, en particulier dans le cadre de projets agroécologiques en circuit de proximité
- Revaloriser et développer le système d'espace-test agricole et de couveuse « mobile »
- Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi de l'installation des porteurs de projets agricoles
- Proposer une aide aux conseils pour accompagner la transition agroécologique, la diversification des activités et l'adaptation aux changements climatiques des exploitations agricoles

Dans sa Charte, le Parc naturel régional, souhaite notamment encourager et faciliter l'installation agricole mais aussi organiser les circuits courts de commercialisation, afin de permettre à la population d'accéder aux productions locales mais aussi de participer à un système de solidarité avec la métropole bordelaise.

Le Pnr Médoc est également engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire.

**Objectifs de l'action :** Les deux collectivités organiseront des groupes de suivi et de partage d'expériences avec l'ensemble des territoires partenaires de la démarche de coopération afin de permettre le partage de méthodes et la mise en réseau ainsi que le développement de partenariats techniques éventuels sur la question du foncier agricole, l'installation des porteurs de projets agricoles et leur formation.

Par ailleurs, selon le profil des porteurs de projets, Bordeaux Métropole et le Parc naturel régional Médoc pourront orienter ces derniers vers l'une ou l'autre des collectivités selon les opportunités.

Le sujet de la diversification des exploitations viticoles est un enjeu nouveau et fort en Gironde, auquel le Parc naturel régional Médoc et la métropole de Bordeaux sont attentifs. Les deux territoires souhaitent donc partager leurs avancées sur ce sujet nouveau et structurant du paysage agricole girondin.

#### Engagements communs de Bordeaux Métropole et des Communautés de Communes du Médoc et du PNR

- Selon les porteurs de projet agricole, Bordeaux Métropole, le Parc naturel régional Médoc pourront orienter ces derniers vers l'une ou l'autre des collectivités ;
- Réflexion sur la mise en place d'un Comité technique girondin « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles », à fréquence semestrielle, en collaboration directe avec le département de la Gironde et les autres acteurs institutionnels (Région, DRAAF,...)
- Echanges de pratiques concernant les démarches de protection du foncier agricole et de délimitation d'aires d'expérimentation de pratiques agricoles durables, en étroite collaboration avec le département de la Gironde
- Echanges de pratiques sur les actions de transmission des fermes
- Echange de pratiques sur l'inclusion des acteurs viticoles au sein des politiques alimentaires
- Echange de pratiques sur la diversification des exploitations viticoles sur le territoire girondin

#### Partenaires

Conseil Départemental de la Gironde  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
Chambre d'Agriculture de Gironde

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Claire Sérès  
PNR – Caroline Bardinet  
Communautés de communes Médoc Estuaire



SAFER AGAP Civam ppm RENETA Terre de Liens Syndicats viticoles (civb) Bordeaux Science Agro Lycée et CFPPA Blanquefort	Communauté de communes Médullienne Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île Communauté de commune Médoc Atlantique
<p><b>Prochaines échéances</b></p> <p>A compter de la signature de ce contrat : planifier des temps d'échanges dédiés, autour de thématiques qui seront abordées avec les partenaires de ces territoires, afin d'Identifier la ou les initiatives qui pourraient être déclinées de façon opérationnelle.</p>	

### 3.7 / Structuration et valorisation des productions agricoles alimentaires médocains sur le bassin de consommation de la métropole

Bordeaux Métropole a voté sa politique agricole et alimentaire le 24 novembre 2022. Parmi les nombreux axes de travail, un axe concerne le développement de circuits de proximité et dont le développement et la promotion des produits alimentaires locaux du territoire. Un ensemble d'actions de ce programme d'actions seront réfléchi en cohérence et en coopération avec les territoires voisins, et ont été définis comme des axes de travaux entre le Pnr Médoc et la métropole de Bordeaux :



- Appuyer le développement de filières locales innovantes sur le territoire métropolitain et dans les territoires voisins
- Intégrer une politique de logistique alimentaire urbaine clarifiée et organisée
- Développer un/des outils de transformation mutualisé(s) ou renforcer les outils existants du territoire
- Développer l'accès aux agriculteurs aux marchés de pleins vents et autres modes de commercialisation de proximité (casiers réfrigérés, AMAP, etc.)

Dans sa Charte, le Parc naturel régional, souhaite notamment encourager et faciliter l'installation agricole mais aussi organiser les circuits courts de commercialisation, afin de permettre à la population d'accéder aux productions locales, mais aussi de participer à un système de solidarité avec la métropole bordelaise.

Le Pnr Médoc est également engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire.

Les deux collectivités organiseront des groupes de suivi et de partage d'expériences avec l'ensemble des territoires partenaires de la démarche de coopération afin de permettre la promotion des productions locales sur les territoires et de lancer les travaux de structurations de filières agricoles et alimentaires (outil de transformation, logistique,).

Une réflexion conjointe peut être conduite autour de la structuration de filières et de l'outil de transformation pour valoriser les productions légumières médocaines qui représentant une potentialité importante pour la vente de gros et la transformation.

Des actions ont déjà été menées sur la structuration de la filière « viande bovine » avec une filière d'excellence à promouvoir auprès des acteurs économiques métropolitains (bouchers, restaurateurs...). D'autres productions pourront faire l'objet d'un travail similaire : élevage bovin mais également ovin (agneau de Pauillac), asperge, grenier médocain, viticulture, production ostréicole et aquacole...

Le Parc naturel régional Médoc et Bordeaux Métropole partagent des objectifs de valorisation des productions locales auprès des restaurateurs, des consommateurs métropolitains via la marque de territoire. L'ambition est de s'appuyer sur la marque valeurs Pnr pour valoriser les producteurs locaux auprès de ces acteurs.

#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Accueillir le territoire lors d'opérations permettant de mettre en valeur les productions médocaines à travers notamment la valorisation la marque valeurs Pnr
- Participer aux groupes de travail relatifs à la valorisation des filières médocaines
- Contribuer à l'émergence de projets structurants, notamment de transformation et/ou de commercialisation dont les débouchés peuvent être métropolitains (restauration collective, particuliers...).

#### Engagements des Communautés de Communes du Médoc et du PNR

- Contribuer à l'émergence de projets structurants, de transformation et/ou de commercialisation dont les productions peuvent être issues du Médoc, notamment autour du MIN
- Favoriser la mise en relation entre les producteurs médocains, et les restaurateurs, artisans, transformateurs métropolitains

#### Partenaires

Conseil Départemental de la Gironde  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

#### Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Carla Quiviger  
PNR – Caroline Bardinet

Chambre d'Agriculture de Gironde Civam ppm Interbio Loc'Halle Bio La coopération agricole Manger Bio Sud-Ouest MIN Bordeaux Brienne Office de Tourisme de Bordeaux	
---	--

**Prochaines échéances**

A compter de la signature de ce contrat : planifier des temps d'échanges dédiés, autour de thématiques qui seront abordées avec les partenaires de ces territoires, afin d'identifier la ou les initiatives qui pourraient être déclinées de façon opérationnelle.

Bordeaux Métropole invitera le Parc naturel régional Médoc aux différents groupes de travail lancés sur la structuration de filières et l'outil de transformation.

### 3.8 / Partage de connaissance sur les outils d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires et des actions sur la solidarité alimentaire

#### Description de l'action : Contexte et objectifs

Bordeaux Métropole a voté sa politique agricole et alimentaire le 24 novembre 2022.

Parmi les nombreux axes de travail, la métropole souhaite développer la démocratie alimentaire et promouvoir une alimentation saine, locale, durable et de qualité.

Un ensemble d'actions de ce programme d'actions seront réfléchi en cohérence et en coopération avec les territoires voisins, et ont été définis comme des axes de travaux entre le territoire du PNR Médoc et la métropole de Bordeaux :

- Animer un réseau d'échanges de bonnes pratiques des acteurs de l'aide alimentaire en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité
- Accompagner la valorisation des surplus alimentaires auprès de l'aide alimentaire
- Renforcer l'appui à la création et l'animation de jardins collectifs
- Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain-rural
- Consolider et développer des actions de sensibilisation du public scolaire à une alimentation saine et durable, et valoriser les métiers de la filière
- Sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable, de qualité

Dans sa Charte, le Parc naturel régional, souhaite notamment encourager et faciliter l'installation agricole mais aussi organiser les circuits courts de commercialisation, afin de permettre à la population d'accéder aux productions locales mais aussi de participer à un système de solidarité avec la métropole bordelaise.

Le Pnr Médoc est également engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire.

**Objectifs de l'action :** Les deux collectivités organiseront des groupes de suivi et de partage d'expériences avec l'ensemble des territoires partenaires de la démarche de coopération afin de permettre le partage de méthodes et la mise en réseau ainsi que le développement de partenariats techniques éventuels sur la question de la précarité alimentaire et de la démocratie alimentaire ;



#### Engagements de Bordeaux Métropole

- Partager des informations et les modalités d'organisation sur le Super Défi Alimentation, les retours d'expérience et des clés pour le déployer sur le territoire du PNR Médoc
- Partager la méthodologie et les supports de promotion et de sensibilisation à une alimentation, saine, de qualité et durable notamment auprès du public scolaire
- Inviter aux événements du Conseil Agricole et Alimentaire pour faciliter la mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires

#### Engagements des Communautés de Communes du Médoc et du PNR

- Participer au Conseil Agricole et Alimentaire, instance de mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires du territoire métropolitain
- Inviter Bordeaux Métropole aux groupes de travail et rencontres du Parc pour faciliter la mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires
- Echanger sur les actions en rapport avec l'articulation alimentation-santé inscrite dans les deux feuilles de routes alimentaires et les contrats locaux de santé, notamment sur la coordination des acteurs de la solidarité alimentaire

#### Partenaires

Conseil Départemental de la Gironde  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine  
Pays et Quartiers de Nouvelle- Aquitaine  
Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux  
Métropole

#### Référents opérationnels

Carla Quiviger – Alimentation - Bordeaux Métropole  
PNR – Caroline Bardinnet

Réseau InterPAT	
-----------------	--

**Prochaines échéances**

A compter de la signature de ce contrat : planifier des temps d'échanges dédiés, autour de thématiques qui seront abordées avec les partenaires de ces territoires, afin d'identifier la ou les initiatives qui pourraient être déclinées de façon opérationnelle.

PROJET